

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 32
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Date de convocation du Comité syndical :
Le 11/03/2022

Le 24 mars 2022, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Michel BADOIL, Fernand BERENGUER, Jean-François CHANTELOUBE, Christophe COTTAREL, Pascal CUNY, Annie DAYET, Gilles DEMAISON, Stéphanie DI RUSCIO, Cédric FIEF, Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Christophe HENRY, Olivier PETIT (Représente M. Gilles CREMET, Titulaire), David POMMIER, Jean RAY.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Gabriel AUMONIER, Jérémy CAMUS, Baptiste COLLET, Thierry DELAMARE, Gilles CREMET (Représenté par Olivier PETIT, Suppléant), Patrice DECEUR, Gilles DUTREIVE, Bruno HENRY, Ghislaine LANDE, Estelle MORIN, André MUT, Hervé ODET, Gérard POYET, Bernard REY Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Pascal CUNY.

OBJET : FINANCES - Budget du SIAH du canton de Trévoux et ses environs – Budget Primitif 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 202C04 en date du 10 mars 2022 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires et de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du Budget Primitif 2022,

M. David POMMIER, Président, présente au Comité syndical le projet de Budget Primitif 2022 comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant en €
Fonctionnement dépenses	1 082 264,49
Fonctionnement recettes	1 082 264,49
Investissement dépenses (hors Restes à Réaliser)	1 584 192,35
Investissement recettes (hors Reste à réaliser)	1 608 456,35

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif pour 2022 tel que présenté ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200061455-20220324-2022C09
Affichage le :

29 MARS 2022

29 MARS 2022

A Sainte Euphémie, Le 24/03/2022

Le Président,
David POMMIER

